



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE MODIFICATIONS AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 13 FÉVRIER 2018 À 19 h 20

(Projet de règlement R-2018-704-323)

AVIS est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 16 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement R-2018-704-323 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 AUX FINS D'APPORTER DES CHANGEMENTS À CERTAINES RESTRICTIONS SPÉCIFIÉES AU TABLEAU « A » POUR LA ZONE Pb-2».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 février 2018 à 19 h 20, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2018-704-323 vise la zone Pb-2, laquelle est décrite comme suit : Bornée au nord par le cimetière Kehal; à l'est par le Club de curling Glenmore; au sud par la rue Sunnydale; et à l'ouest par le boulevard des Sources.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement ainsi que l'illustration des zones concernées peuvent être consultés au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau. L'illustration de la zone Pb-2 peut être consultée sur le site Web de la Ville.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 31 janvier 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière